

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030



**Objectif
zéro
Déchet**

MÉTROPOLE
GRAND LYON

Avant propos

Réduire nos déchets est un défi permanent sur lequel la Métropole s'engage avec les parties prenantes sur le territoire !

Les nombreux projets qui en résultent constituent de grandes avancées pour faire de la Métropole une collectivité novatrice, exemplaire et inspirante dans la lutte contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

Une réduction ambitieuse des déchets passe par un nouveau modèle de société. Ainsi, il s'agit de passer d'une économie linéaire, qui consiste à extraire, fabriquer, consommer et jeter, à une véritable économie de la circularité, reposant sur la sobriété et le réemploi.

De nombreux défis , récurrents, se présentent :

- Viser une consommation plus respectueuse des ressources naturelles (plus de produits frais, locaux ou en vrac, plus d'achats d'occasion, plus de réparation, moins de gaspillage...).

- œuvrer à une vraie prise en compte du lien entre santé et qualité de notre environnement.
- Trouver des alternatives aux emballages jetables et aux produits à usage unique, qui concentrent des substances nocives tels les perturbateurs endocriniens, et altèrent durablement nos océans, nos villes, nos campagnes et notre santé.
- Défendre une autre économie plus respectueuse des ressources naturelles, contribuant à la création d'emplois non délocalisables.

Les actions intégrées dans le programme de prévention 2025-2030, déterminées au côté des acteurs du territoire (communes, entreprises, associations...), répondent à ces enjeux et ont toutes vocation à développer le pouvoir d'agir vers une démarche « Zéro Déchet ».

Merci à l'engagement de toutes et tous !



Sommaire

<u>1. Introduction générale</u>	4
<u>1.1. Qu'est-ce que la prévention des déchets ?</u>	
<u>1.2. Qu'est-ce que l'économie circulaire ?</u>	
<u>1.3. Quel est le cadre législatif ?</u>	
<u>1.4. Quels enseignements du PLPDMA 2019-2024 ?</u>	
<u>1.5. Quelles recommandations de l'évaluation du PLPDMA 2019-2024 ?</u>	
<u>2. Synthèse du diagnostic et chiffres-clés</u>	10
<u>2.1. Données territoriales</u>	
<u>2.2. Données sur le périmètre déchets</u>	
<u>2.3. Rôles de la métropole sur la prévention des déchets</u>	
<u>3. Le programme d'action 2025-2030</u>	15
<u>3.1. Mobilisation des acteurs du territoire</u>	
<u>3.2. Lien avec les politiques publiques</u>	
<u>3.3. Gouvernance du projet</u>	
<u>3.4. Architecture et thèmes du PLPDMA 2025-2030</u>	
<u>3.5. Zoom sur les 12 orientations du programme</u>	
<u>3.6. Indicateurs de suivi du programme</u>	
<u>3.7. PLPDMA 2025-2030 par cible</u>	
<u>3.8. Les 12 orientations du PLPDMA en détail</u>	

Remerciements

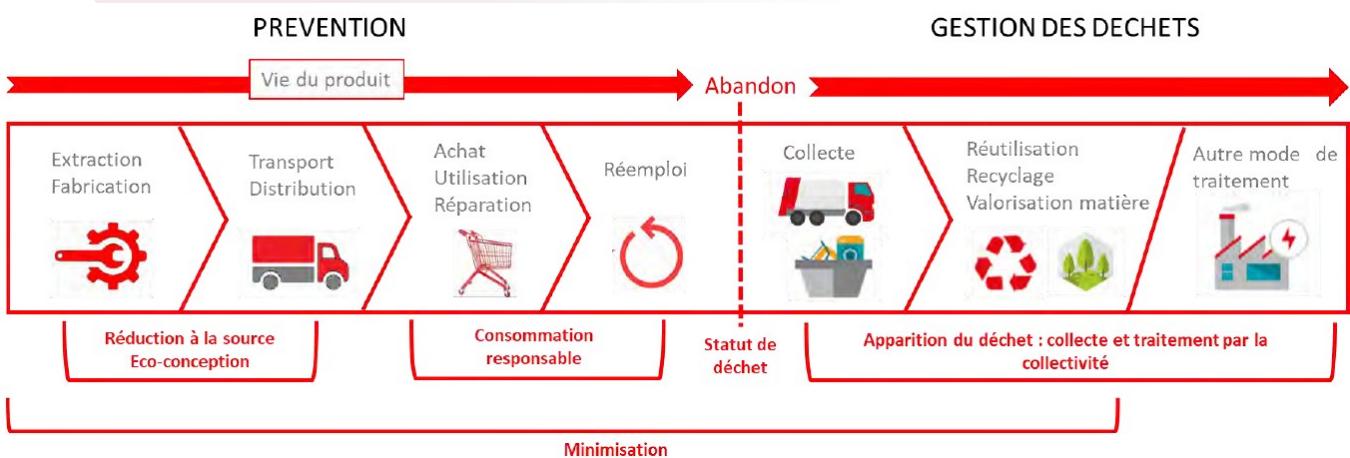
1. Introduction générale

Le meilleur déchet
est celui qui
n'existe pas



Tel est l'enjeu central du cycle des déchets !

Bien que complémentaires, les étapes liées à la gestion des déchets ne sont pas considérées comme relevant d'actions de réduction des déchets à la source.



1.1. Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention est définie au sens de l'article 3 de la Directive 2008/98/CE comme « *les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits*

Dès lors que le déchet est apparu, on entre dans la gestion des déchets. La prévention est également présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets aussi bien au niveau européen que français.

Élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets signifie :

- Constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) ;
- Établir un état des lieux du territoire ;
- Définir des objectifs de réduction à atteindre ;
- Définir les mesures et actions à mettre en œuvre, dimensionnées (au niveau technique, moyens humains et financiers) et accompagnées d'objectifs ;
- Elaborer un calendrier prévisionnel de mise en œuvre ;
- Définir des indicateurs de suivi ;
- Formaliser le projet de PLPDMA et le présenter en CCES pour avis ;
- Arrêter le projet de PLPDMA par l'exécutif ;
- Soumettre le projet de PLPDMA au grand public ;
- Recueillir les avis, les intégrer si nécessaire et adopter le PLPDMA ;
- Mettre à disposition du grand public le projet adopté ;
- Suivre, manager régulièrement les actions du programme ;
- Réunir au moins 1 fois par an la CCES afin de mesurer l'état d'avancement du programme et présenter un bilan ;
- Mettre à disposition du grand public le bilan annuel ;
- Le réviser de manière partielle ou totale au bout de 6 ans.

Un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés est un document de planification territorial obligatoire depuis le 1er janvier 2012, règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Les déchets concernés

Le périmètre des déchets visés porte sur les « déchets ménagers et assimilés » (DMA) c'est-à-dire ceux « collectés en déchèterie, en point d'apport ou en porte-à-porte ». Les « déchets assimilés » correspondent « aux déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) qui, compte-tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières ».

Déchets concernés



Déchets non concernés



1.2. Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

La gestion des déchets ne peut plus se réduire à une conséquence du modèle de production majoritaire. Le modèle linéaire qui va directement de l'utilisation d'un produit à sa destruction épouse les ressources, et leur utilisation doit être pensée en amont en intégrant le cycle de vie du produit.

Selon l'ADEME, l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus.

L'économie circulaire repose sur 3 domaines d'action ainsi que sur 7 piliers associés :

- Offre des acteurs économiques : extraction/exploitation et achats durables, éco-conception (produits et procédés), écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité ;
- Demande et comportement des consommateurs : consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation), allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation) ;
- Gestion des déchets : recyclage (matière et organique).

Ce modèle repose ainsi sur la **création de boucles de valeur positives** à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. La gestion des déchets constitue ainsi une simple étape de la boucle cycle de vie / matière du produit.

Les actions de prévention concernent ces piliers de l'économie circulaire puisqu'elles sont dans les étapes d'approvisionnement et l'allongement de la durée d'usage.

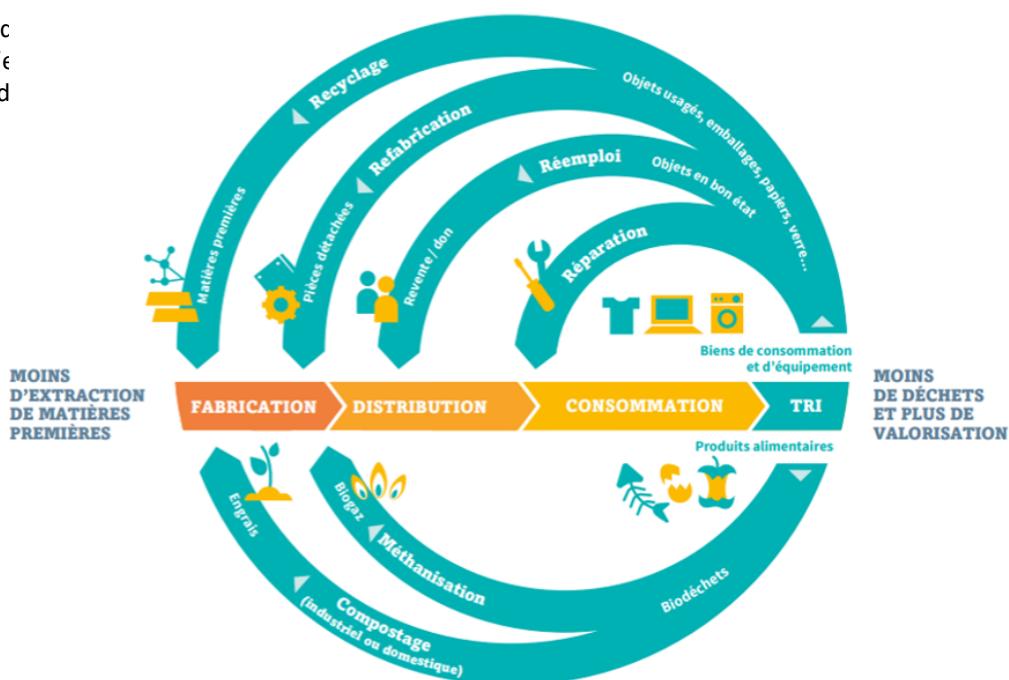
La stratégie de la Métropole sur l'économie circulaire

L'économie circulaire s'est développée en **3 phases** sur le territoire de la Métropole de Lyon :

- 1ère phase – avant 2017 : la Métropole de Lyon est à l'initiative de quelques projets d'économie circulaire d'ampleur sans avoir de cadre global.
- 2ème phase – 2017-2020 : La Métropole de Lyon délibère une stratégie « « économie circulaire, zéro gaspillage ». Celle-ci se concentre sur l'accompagnement d'entrepreneurs pour développer des modèles circulaires et pose un diagnostic des enjeux (passer de 19 t/hab/an en 2018 à 3 à 6 t/hab/an en 2050) et du potentiel de transformation des filières.
- 3ème phase – 2020-2026 : l'économie circulaire se diffuse très fortement via la compétence développement économique. Elle vise à la fois les entreprises nativement circulaires et les entreprises majoritairement linéaires « en transition » dans 6 secteurs à enjeux (4 chaînes de valeur : le textile, le bâtiment, l'alimentation et le numérique et 2 secteurs transversaux : l'industrie et le commerce).

La **Métropole de Lyon a fondé sa stratégie d'économie circulaire sur 2 convictions :**

- Choix d'une **circularité forte** : une transformation des modes de vie et de production en adéquation avec la limitation des ressources naturelles (par opposition à l'économie circulaire faible qui repose sur l'optimisation des modèles existants),
- Nécessité de **coopérer**, entre entreprises et entre les entreprises et le territoire, pour passer d'une économie linéaire à une économie circulaire.



1.3. Quel est le cadre législatif ?

Depuis 2012, les démarches territoriales de prévention des déchets sont passées d'un dispositif volontaire et contractuel à un cadre essentiellement légal.

Des réglementations nationales

Loi anti-gaspillage et économie circulaire du 10/02/2020 (dite loi « AGEC »)

Le texte intègre des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage et des mesures phares :

- Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010
- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040
- Introduire une consigne mixte pour réemploi et recyclage
- Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des bacs de collecte
- Fin de l'élimination des invendus
- Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction du gaspillage alimentaire
- Créer des fonds pour le réemploi avec plus de 50 millions d'euros chaque année
- Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité
- Favoriser la réparation et l'utilisation des pièces détachées
- Mettre en place une collecte gratuite des déchets triés du bâtiment

L'ordonnance du 29 juillet 2020

L'ordonnance du 29 juillet 2020 s'inscrit dans la trajectoire de la loi « AGEC » et transpose les directives relatives aux déchets du paquet européen sur l'économie circulaire. Cette ordonnance modifie le code de l'environnement. On retient notamment :

- L'augmentation de la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse,
- La séparation à la source des biodéchets à partir de janvier 2024,
- La limitation du stockage des DMA à 10% de leur gisement pour 2035.

Le PRPGD Auvergne-Rhône-Alpes (SRADDET)

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD) d'Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé en décembre 2019. L'objectif principal en termes de prévention est de stabiliser le tonnage de DMA à son niveau de 2015, ce qui, au vu de l'évolution de la population régionale, entraîne une baisse de 35 kg/hab des DMA en 2025 et de 50 kg/hab en 2031.

Les pistes prioritaires de prévention portent sur :

- Les biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de proximité et prévention des déchets verts),
- La mise en œuvre de l'éco-exemplarité des collectivités,
- La poursuite du développement du réemploi et de la réparation,
- Le développement de l'utilisation de changes lavables,
- L'amélioration de la séparation des déchets dangereux diffus et le recours à moins de produits dangereux,
- La prolongation de la diffusion du stop à la pub,
- L'éco-tourisme,
- La promotion de l'eau du robinet,
- L'encouragement aux démarches de systèmes de management environnemental,
- La sensibilisation des activités économiques à l'impact économique de la prévention.

Le plan national de prévention des déchets

Les mesures du plan national de prévention des déchets 2021-2027, qui fournit une vision d'ensemble des orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir, ont vocation à être reprises par le PLPDMA.

Une approche désormais plus large que la seule prévention des déchets

La prévention des déchets est un volet prioritaire et essentiel de l'Économie Circulaire et cet élargissement se manifeste notamment via des stratégies « Zéro déchet ». En 2015, la Métropole a été retenue à un Appel à Projet « Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDG) » du Ministère de l'écologie, traduit par l'engagement à mettre en œuvre un projet politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire.

L'engagement de la Métropole de Lyon

La Métropole est engagée de longue date dans la prévention des déchets, marquant sa volonté de construire une politique en synergie avec les enjeux nationaux et locaux.

- **En 2009 :** Le plan de développement du compostage individuel se décline autour des 3 types de compostage.
- **En 2010 :** Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) 2010 – 2015 est lancé ; il a permis de réduire de 7% les OMA avec un passage de 320 à 298 kg/hab./an de 2009 (année de référence) à 2015.
- **Au terme du PLPD fin 2015,** la Métropole a poursuivi ses actions de prévention notamment à travers différents dispositifs et outils : cadres d'achat spécifiques sur le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire, développement des donneries au sein des déchèteries, soutiens d'acteurs associatifs dans le cadre du plan d'éducation au développement durable, mise en réseau d'acteurs du territoire.
- **En 2019 :** Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019 – 2024 a permis une baisse de 5% des DMA passant de 370 kg/hab. en 2019 à 350 kg/hab. en 2023.

**PROGRAMME
LOCAL DE PREVENTION DES
DECHETS MENAGERS
ET ASSIMILES
2019-2024**

GRAND LYON



→ **En 2023 : Lancement de l'évaluation du programme de prévention** en vue de sa révision pour la période 2025-2030

→ **En 2024 : La Métropole a adopté le 30 septembre 2024 un Plan Zéro Plastique** pour promouvoir le réemploi et la suppression des plastiques à usage unique sur son territoire en partenariat avec l'association Zero Waste France.

Ce plan Zéro Plastique s'inscrit dans une démarche volontaire, s'appuyant sur des schémas et plans métropolitains, notamment le schéma directeur déchets, le schéma général eau potable et le schéma directeur d'assainissement ainsi que le schéma de promotion des achats responsables.

Il vise d'une part à valoriser les actions déjà réalisées par la Métropole et ses partenaires, en cohérence avec les obligations réglementaires et d'autre part à les généraliser et les massifier, en fédérant l'ensemble des initiatives publiques (communes, établissements publics) et privées



1.4. Quels enseignements du PLPDMA 2019-2024 ?

Une baisse de 5% des DMA passant de 370 kg/hab. en 2019 à 350 kg/hab. en 2023

- Cette baisse permet de quasiment atteindre l'objectif du PLPDMA : 350 kg par rapport aux 347 kg/hab./an visés en 2023 (l'objectif était une baisse d'1,5 point en % par an par rapport à 2019, *ici la baisse constatée est d'environ 1,25 point en % par an*).
- Cette baisse permet de dépasser l'objectif de la loi AGEC : 350 kg par rapport aux 355 kg/hab./an visés en 2023 (l'objectif de la loi AGEC est une baisse de 15 % en 2030 par rapport à la valeur de 2010).
- Cette baisse ne permet pas encore d'atteindre l'objectif du SDD : 350 kg par rapport aux 338 kg/hab./an visés en 2023 (*l'objectif du SDD est une baisse de 25 % en 2030 par rapport à la valeur de 2022*).
- L'essentiel de cette baisse et de ses variations sont le fait de 2 facteurs combinés et externes au PLPDMA : une tendance à la baisse des déchets produits observée depuis une dizaine d'années, ainsi que la période de COVID-19.
- Les actions du PLPDMA ont permis d'éviter directement la production d'environ 4 000 tonnes de déchets lors de l'année 2023, année d'aboutissement du programme, soit environ 3kg/hab./an. Au regard de la baisse constatée de 20 kg/hab./an entre 2019 et 2023, on peut estimer qu'environ 15 % de cette baisse est liée aux actions du PLPDMA*.
- L'essentiel des tonnes évitées par le PLPDMA qui ont pu être estimées sont liées aux dispositifs de soutien au compostage individuel et compostage partagé. À noter, les bornes à déchets alimentaires qui ont massivement été déployées et mises en avant ne participent pas à la réduction des DMA, car leurs déchets sont collectés au même titre que les autres déchets.
- D'autres actions expérimentales du PLPDMA telles que les accompagnements de familles (changes lavables, zéro déchet) ont un très grand potentiel de réduction de déchets, mais celles-ci ont concerné un public trop réduit ou ont bénéficié d'une communication trop faible pour pouvoir entraîner une baisse significative de déchets à l'échelle du territoire.

*En se focalisant sur les tonnages directement évités, cette estimation n'inclut pas les autres effets indirects et à plus long terme du PLPDMA en termes de changement de comportement des acteurs et habitants du territoire.

Quelles recommandations de l'évaluation du PLPDMA 2019-2024 ?

Les Grand-Lyonnais, usagers du service, produisent encore trop de déchets, notamment par rapport aux objectifs nationaux visés. Les causes de ce problème sont nombreuses et complexes et dépassent largement les capacités de transformation de la Métropole seule.

En voici les **recommandations** à prendre en considération pour le PLPDMA 2025-2030

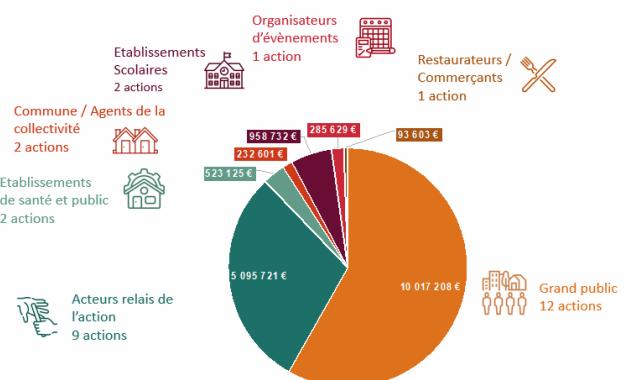
- Expliciter les causes à traiter prioritairement à partir de la méconnaissance de la production de déchet et des solutions existantes sur le territoire
- Identifier et s'appuyer sur les gestes prioritaires à travers une combinaison flux / publics / temporalité pour être efficace
- Cibler des groupes spécifiquement définis : usagers professionnels assimilés, communes, organisateurs d'évènements, autres relais expérimentaux
- Cibler les principaux flux d'évitement : déchets alimentaires, emballages, déchets hygiéniques et textiles
- Poursuivre le soutien aux acteurs locaux de la prévention et aux porteurs de solutions
- Clarifier et étendre les marges de manœuvre en matière de communication métropolitaine auprès du grand public
- Poursuivre l'animation d'une gouvernance ouverte et transparente
- Poursuivre l'effort de suivi général des actions à l'échelle du PLPDMA.

Infographie : les cibles du PLPDMA 2019-2024

Qui le PLPDMA vise-t-il ?

REPARTITION DES
Dépenses PAR PUBLIC
CIBLE PRINCIPAL

Note de lecture : 10 017 208 € concernent des actions qui sont dédiées au grand public.



2. Synthèse du diagnostic et chiffres-clés

2.1. Données territoriales

La Métropole de Lyon comptait en 2023, 1 424 069 habitants répartis sur 58 communes.

La Métropole de Lyon figure parmi les métropoles les plus dynamiques de France sur le plan démographique. La croissance démographique se poursuit à un rythme soutenu, mais on remarque une légère inflexion sur la période 2014-2020 (moyenne +0,7% / an), par rapport à la période précédente (+ 1,1% par an sur la période 2009-2014).

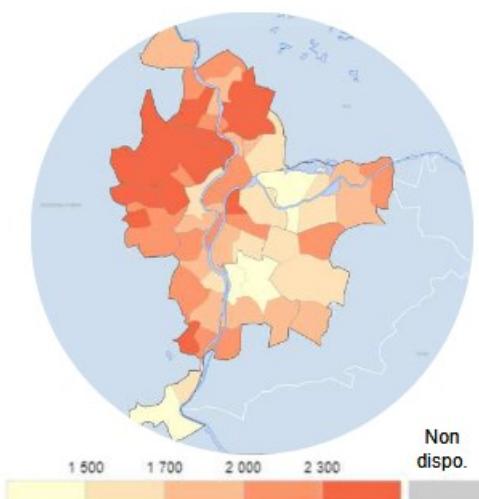
La population est jeune : en 2020, les tranches d'âges 15-29 ans et 30-44 ans représentent 44% de la population.

Une diversité en terme d'habitat

Des caractéristiques globales sont identifiées : une taille de ménage proche de 2 occupants par résidence principale, une grande proportion de personnes vivant seules, une prédominance de l'habitat collectif avec plus de 80% des logements qui sont des appartenants. Il s'agit de points clés à intégrer dans les modes opératoires, notamment les actions de sensibilisation et de communication.

Des disparités territoriales à prendre en compte pour informer, sensibiliser et accompagner

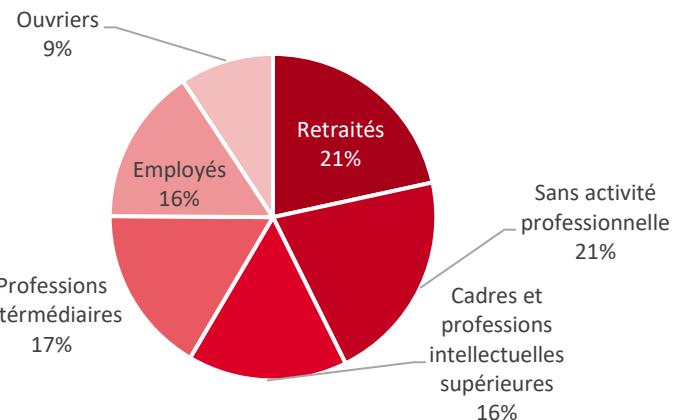
15,7% de la population est en situation de pauvreté (niveau de vie inférieur à 60% du revenu médian disponible français). Malgré un niveau de vie médian plutôt favorable, la pauvreté segmente le territoire : on observe une fracture sociale entre l'Est et l'Ouest. Les ménages modestes se concentrent dans les 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements de Lyon ainsi que dans la moitié Est et le Sud de la Métropole.



Des catégories socio-professionnelles très diverses

Un certain équilibre entre les catégories socio-professionnelles, avec une forte proportion de professions intermédiaires, cadres et employés est observé.

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle, Métropole de Lyon (en %)



Des activités économiques à prendre en compte

Il faut souligner la forte présence étudiante : le territoire est le 2nd pôle universitaire de France en 2020, accueillant près de 190 000 étudiants, dont 13% internationaux.

L'attractivité touristique est aussi à relever avec 8,4 millions de nuitées et 1,5 million de visiteurs dans les musées de la métropole de Lyon en 2022. Le territoire est en seconde position dans l'accueil de congrès au niveau national.

Cela traduit un enjeu fort de consommation hors foyer et de gestion des déchets lors des évènements pouvant se tenir ou déborder sur l'espace public, et donc des cibles particulières en matière de réduction des déchets, à la fois pour sensibiliser la population et pour mener des actions de réduction des déchets dans l'offre de produits à consommer.

Au niveau de l'emploi, le poids des services aux entreprises

Les services aux entreprises accueillent 2 emplois sur 5 et sont en fort développement notamment dans le numérique et l'ingénierie. Le nombre d'emplois y a progressé de 15% en 5 ans (entre fin 2015 et fin 2020), soit 30 600 emplois supplémentaires.

Les effectifs du BTP sont également en hausse importante (+16% sur la période), ceux de l'industrie sont stables.

Entre, les effectifs salariés privés ont progressé de 9% sur le territoire pour atteindre 598 920 emplois sur la même période.

Les secteurs d'activité économique dominants sont les services, commerces et l'administration publique (85%).

Enfin, un emploi sur 10 est occupé dans le secteur de l'économie sociale, dont 80% au sein d'une association.

Source : *Atlas des fragilités au sein de la Métropole de Lyon, Urbalyon, 2020*

2.2. Données sur le périmètre déchets (1/3)

La production de déchets ménagers et assimilés (hors gravats) pris en charge par la Métropole représente **475 835 tonnes en 2023** (production la plus basse depuis 2013) soit l'équivalent de **334,1 kg/hab/an (hors gravats)**. Cela est inférieur aux références nationales, régionales sur les mêmes typologies d'habitat (en urbain dense).

Sur la période 2007-2023, la production de déchets suit une pente descendante : **la production a baissé de 25% en 15 ans.**

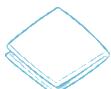
Néanmoins les marges de manœuvre sont encore élevées !

La majorité des déchets générés relève de la famille des emballages, qu'ils soient en carton, en papier, en plastique, en acier (près de 40% de l'ensemble des DMA).

Les déchets alimentaires représentent le deuxième gisement de déchets en quantité avec des leviers divers pour les réduire (ex : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion en proximité des résidus végétaux).

De nombreux objets jetés peuvent être évités ou réemployés par des pratiques de don, de réparation, de réemploi.

Le schéma ci-dessous illustre les principales actions de prévention et l'impact sur les quantités des déchets ménagers et assimilés.

Pratiques de réduction des déchets	Origine des déchets	Gisement d'évitement
Limiter les emballages, opter pour le vrac, utiliser des contenants réutilisables, ...	<ul style="list-style-type: none"> • 69 kg/hab/an  • 28 kg/hab/an  • 22 kg/hab/an  • 5 kg/hab/an  	<p>Potentiel de réduction maximal : - 125 kg</p> <p>À noter : plus de la moitié n'est même pas triée dans les bacs jaunes</p>
Composter soi-même ses déchets (individuel, partagé)	<ul style="list-style-type: none"> • 39 kg/hab/an  • 8 kg/hab/an  	<p>Potentiel de réduction maximal : - 62 kg</p>
Pratiquer le jardinage au naturel	<ul style="list-style-type: none"> • 6 kg/hab/an  • 9 kg/hab/an  	<p>Potentiel de réduction maximal : - 62 kg</p>
Donner, réparer ses objets ou produits	<ul style="list-style-type: none"> • 16 kg/hab/an  • 3 kg/hab/an  • 29 kg/hab/an   	<p>Potentiel de réduction maximal : - 48 kg</p>
Opter pour les textiles sanitaires réutilisables	<ul style="list-style-type: none"> • 33 kg/hab/an  • 1 kg/hab/an  	<p>Potentiel de réduction maximal : - 34 kg</p>
Éviter le gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • 12 kg/hab/an  	<p>Potentiel de réduction maximal : - 12 kg</p>
Limiter le papier	<ul style="list-style-type: none"> • 5 kg/hab/an  • 4 kg/hab/an  	<p>Potentiel de réduction maximal : - 9 kg</p>

2.2. Données sur le périmètre déchets (2/3)

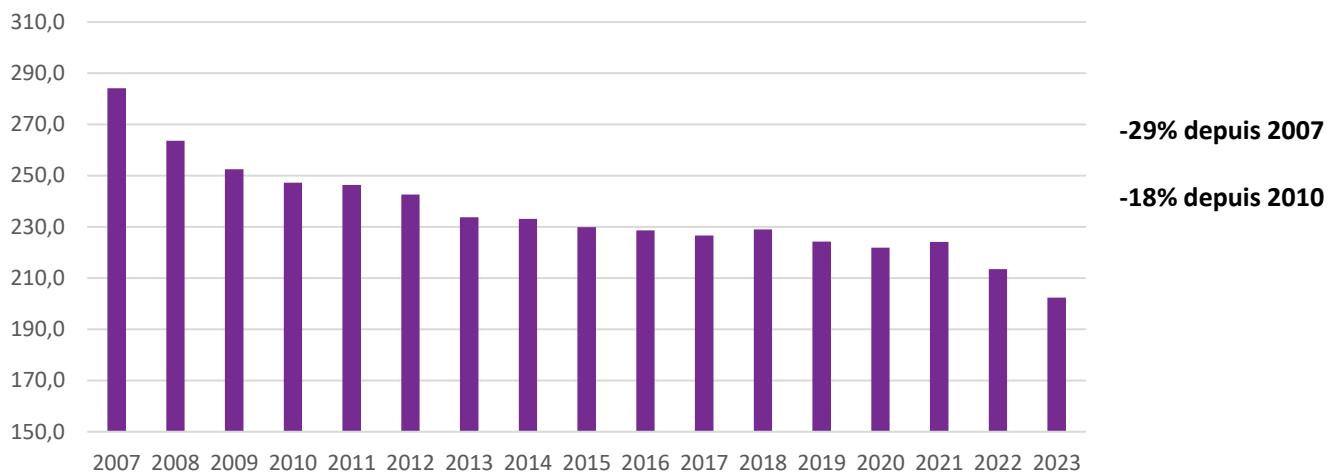
Focus sur le flux OMR

La production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) sur le territoire représente 288 095 tonnes en 2023, soit l'équivalent de 202,4 kg/hab/an. Ce gisement est en diminution quasi-constante depuis 2007 (284,1 kg/hab/an), à raison de 2%/an en moyenne sur la période. Il est passé sous le seuil des 230 kg/hab/an en 2015, et se rapproche en 2023 du seuil des 200 kg/hab/an.

Une diminution régulière des quantités collectées sur le flux OMR



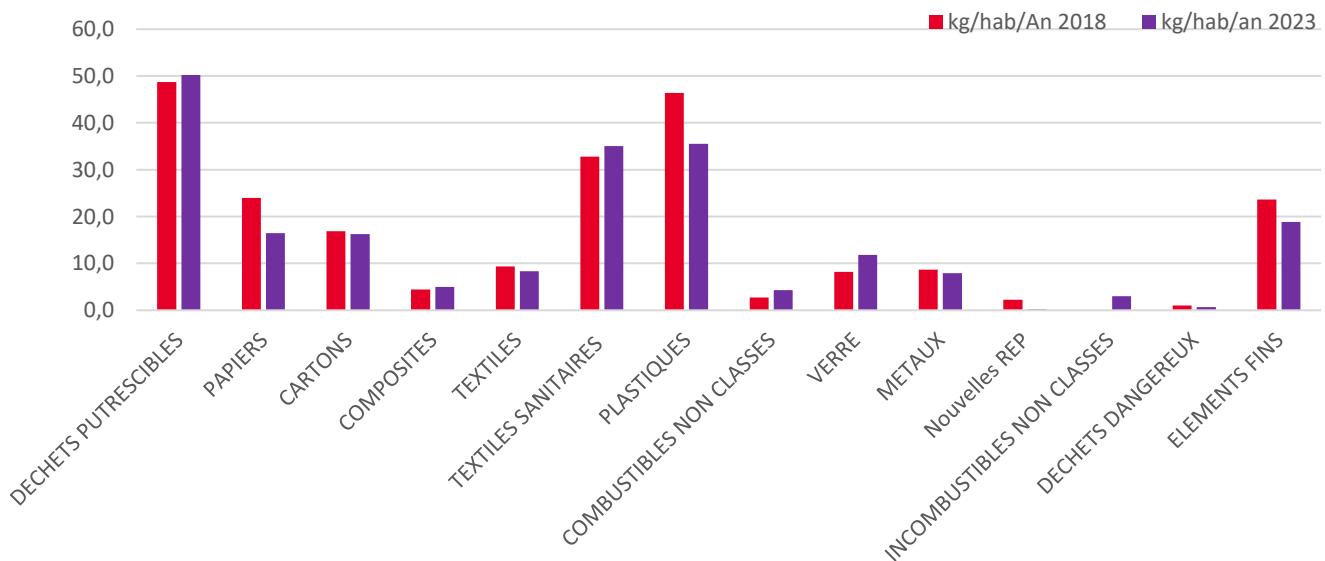
Production annuelle (kg/hab/an) d'OMR depuis 2007



La caractérisation des ordures ménagères résiduelles : identifier les gisements prioritaires

Cette démarche vise à décomposer le contenu de la poubelle grise selon des catégories de déchets. Les campagnes réalisées permettent de visualiser entre chaque période où concentrer les efforts de prévention sur ce flux prioritaire. Jusqu'à 90% des OMR pourraient être évitées par des actions de prévention.

Production d'OMR (kg/hab/an) par catégorie (résultats MODECOM 2018 et 2023)



2.2. Données sur le périmètre déchets (3/3)

Focus sur les collectes sélectives

90 896 tonnes de déchets ont été collectés dans les bacs de tri et silo à verre en 2023 soit 63,8 kg/hab/an, dont 41,5 kg/hab de papiers-emballages et 22,4 kg/hab de verre.

La production papiers-emballages est en légère diminution (-12% depuis 2012). L'extension des consignes de tri des emballages ne permet pas d'augmenter les quantités collectées.

En 2023, le taux de refus de tri est de 36%, ce qui signifie que seuls 27kg/hab ont été correctement triés.

Concernant la collecte du verre, la tendance 2007-2021 est à la hausse (+6 kg soit +33% entre 2007 et 2021), mais se retrouve en diminution depuis 2022.



La **collecte de déchets alimentaires** est en déploiement depuis 2021, avec un système en apport volontaire (« bornes à compost ») implanté sur les zones denses. Cette collecte vient en complémentarité d'une partie des déchets alimentaires pouvant être traités in situ par compostage individuel ou collectif.



En 2024, un test de **composteurs « grutables »** a eu lieu sur 2 communes avant un déploiement dans les territoires périphériques (moins denses) à partir de 2025.



Focus sur les apports en déchèterie

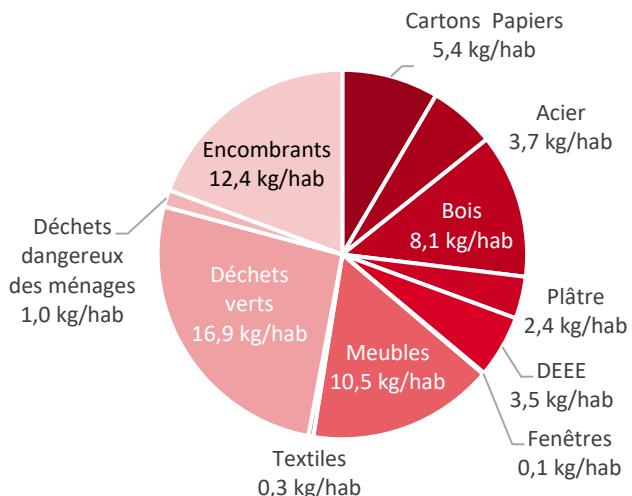
Les tonnages collectés au sein des déchèteries représentent 91 658 tonnes en 2023 soit 64,4 kg/hab/an (hors gravats).

La production est restée stable sur la période 2008 -2021 et a diminué en 2023 sur l'ensemble des flux déposés (déchets verts, mobilier, encombrants...).

4 flux représentent 75 % des tonnages (en 2023) :

- Les déchets verts, pour 26% soit 17 kg/hab
- Les encombrants, pour 19% soit 12 kg/hab
- Le mobilier, pour 16% soit 10 kg/hab
- Le bois, pour 13% soit 8,1 kg/hab

Composition des déchets apportés en déchèterie (kg/hab/an) en 2023



En 2023, les **donneries** de la Métropole implantées sur les déchèteries ont permis de collecter 342 tonnes.

La **collecte des textiles** est réalisée sur le territoire par des opérateurs privés (majoritairement associations), qui organisent la collecte, le tri et la valorisation des textiles.

4 380 tonnes de textiles ont été collectées en 2023, dont 3 980 tonnes hors déchèteries.

Focus sur les autres collectes

En complément des déchèteries « classiques », d'autres collectes sont mises en place par la Métropole : collecte des sapins, déchèteries mobiles, collecte ponctuelle de déchets verts en apport volontaire, etc. En 2023, ces dispositifs ont collecté 1,0 kg/hab, dont 0,8 kg de déchets verts.

2.3. Les rôles de la métropole sur la prévention des déchets

Une panoplie de démarches est mise en œuvre par la métropole pour répondre aux enjeux de réduction des déchets auprès des différents publics : accompagnement, mise en réseau, soutien technique et financier, communication,...

- **Relayer/Mettre à disposition des ressources/retours d'expériences** pour s'inspirer mais aussi mettre en avant les initiatives
- Instaurer des **dispositifs dédiés sur le plan matériel et humain** (ex : favoriser / mettre en place des sites de compostage partagé - acquisition du matériel et AMO sur l'accompagnement)
- **Accompagner et conseiller** les porteurs de projet, les mettre en relation avec des bénéficiaires
- **Soutenir les initiatives** émanant d'acteurs sur un plan financier lorsqu'elles concordent avec la politique publique
- **Communiquer** sur les actions menées par les acteurs et par la collectivité
- **Former/Accompagner** les acteurs du territoire à la réduction des déchets (communes, habitants, entreprises, établissements scolaires, organisateurs d'évènements...)
- **Instaurer des rencontres annuelles** entre les acteurs du territoire pour échanger sur les pratiques (animation de réseau)
- **Enquêter** sur les pratiques de prévention des déchets pour les valoriser et s'inspirer
- **Faire pression** sur les plans techniques et/ou politique à l'échelle régionale, nationale et européenne pour créer des conditions favorables à la réduction des déchets



Un rôle triple pour guider les actions de prévention des déchets

- **Acteur** : être exemplaire en tant que producteur de déchet
- **Partenaire** : co-construire des actions aux côtés d'acteurs du territoire
- **Relais** : diffuser les actions et initiatives

Illustration avec 2 exemples :

- Implantation d'un magasin proposant des achats avec moins d'emballages (ex : rôle d'une commune)
 - Acteur : Influer sur le foncier pour l'implantation de la structure
 - Partenaire : soutien dans le cadre d'appel à projet commun
 - Relais : information des actions auprès des acteurs de la commune et habitants
- Réduction et gestion des déchets lors d'évènements (ex : rôle d'une association)
 - Acteur : prise en compte en tant qu'organisatrice de l'évènement
 - Partenaire : détermination conjointe d'actions sur la thématique au côté de la métropole
 - Relais : information des actions menées et à suivre auprès des acteurs (festivaliers, fournisseurs...)



3. Le programme 2025-2030

Le décret du 10 juin 2015 fixe précisément le contenu du plan d'actions qui doit comporter notamment :

- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés ;
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :
 - L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ;
 - La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
 - L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;
 - Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Le programme d'actions a été élaboré en tenant compte des gisements prioritaires et des grandes idées structurantes émergeant des groupes de travail menés avec les acteurs du territoire concernés par la prévention des déchets !

3.1. Mobilisation des acteurs du territoire

La Métropole de Lyon a fait le choix d'organiser des groupes de travail thématiques en juin 2024 afin de co-construire le programme d'actions avec les acteurs du territoire et rendre sa mise en œuvre plus opérationnelle et efficace.

Des « temps d'échanges »

- Le 3 juin : Communication (1)
- Le 4 juin : Seconde vie des produits
- Le 6 juin : Limitation des emballages
- Le 13 juin : Limitation des déchets alimentaires et résidus végétaux
- Le 18 juin : Autres pratiques de consommation sur le zéro déchet
- Le 24 juin : Communication (2)



CHIFFRES CLÉS

287

participants

30h

d'intelligence collective

59

partenaires présents dont 12 communes

131

contributions / actions proposées et intégrées

Les éléments fondamentaux ressortis des GTs thématiques

Communication et Sensibilisation

- Culture commune zéro déchet, mettre en avant les arguments sur la santé et la facilité
- Rôle de la formation



Déchets alimentaires et résidus végétaux

- Maintien de la dynamique pour le compostage citoyen
- Implication des communes sur la réduction du gaspillage alimentaire
- Prévention des résidus végétaux

Seconde vie des produits

- Multiplication des lieux de collecte, d'apport de vente pour le réemploi
- Soutien aux acteurs actuels et futurs
- Rendre visible les solutions de seconde vie

Emballages

- Travail étroit avec le tissu économique pour faire émerger de nouvelles pratiques et solutions
- Massifier les solutions de réemploi pour qu'elles deviennent une norme
- Réduction des plastiques à usage unique



Autres pratiques de consommation

- Former et informer les professionnels sur l'hygiène durable



La phase de consultation publique

Méthodologie et déroulé

Le pré projet de PLPDMA a été soumis à la consultation publique pendant 45 jours afin de :

- présenter les contours de ce nouveau programme,
- conforter ou non les orientations envisagées,
- recueillir des suggestions complémentaires de tout usager et acteur du territoire. Les habitants, mais aussi les associations, les entreprises ou les structures publiques pouvaient apporter des idées.

Cette étape de la concertation permet de passer du pré-projet au projet définitif qui sera soumis au vote pour avis à la Conférence Métropolitaine des Maires puis pour adoption au Conseil de Métropole en juin 2025.

Entre le 16 décembre 2024 et le 31 janvier 2025, les contributions ont pu être apportées sur le site jeparticipe.grandlyon.com, plateforme de participation citoyenne de la Métropole de Lyon depuis un questionnaire, ou depuis un registre libre.

Enseignements

La plupart des contributions opérées sur le site jeparticipe.grandlyon.com ont été bienveillantes et avec une volonté pour de nombreuses personnes de proposer des éléments concrets en rapport avec le sujet.

Une grande majorité des contributions s'est tenu pleinement dans le périmètre du projet, et est exploitable avec une intention de réellement « contribuer » au projet.

De nombreux propositions ont permis de conforter les orientations initiales du pré-projet confirmant ainsi le travail et les étapes effectuées en amont.

La priorité pointée porte sur le thème de la limitation et réemploi des emballages, en influant notamment sur les acteurs économiques. Les bénéficiaires/cibles des actions du PLPDMA sont autant les habitants que les commerçants/entreprises.

Des besoins pour réduire les déchets ont été confortés, notamment : offre de lieux dédiés, annuaire de solutions locales, équipements et matériels.

CHIFFRES CLÉS

Plus de **4 900 visites** sur la plateforme JeParticipe.grandlyon.com avec 1404 visites uniques. La page « je m'informe » a été la plus consultée avec 4500 vues.

22 avis ont été déposés depuis le registre libre (385 visites sur la page registre). Ils ont recueillis 118 votes et 14 commentaires

425 questionnaires ont été renseignés la plupart dans le périmètre du PLP, près de 1181 clics vers le questionnaire ont été opérés à partir des réseaux sociaux.

467 participants au total ont contribué en ligne.

La vidéo a été visionnée en entier par 2 907 personnes.

Le grand public a été le plus réactif avec plus de clics et de vidéos vues.

Plus de **250 structures** (communes, associations, entreprises,...) ont été mobilisées en tant que relais.



Le rapport est joint en annexe du PLPDMA et se trouve également sur le site « je participe » :

https://jeparticipe.grandlyon.com/project/reduis_ons-nos-dechets/presentation/bilan

3.2. Lien avec les politiques publiques

Le PLPDMA 2025-2030 s'inscrit dans la continuité du PLPDMA 2019-2024, en réponse aux différents objectifs réglementaires nationaux et locaux, et est **imbriqué dans le Schéma Directeur Déchets (SDD) métropolitain 2030**.

Adopté en juin 2022, le SDD **porte notamment deux objectifs majeurs reliés à la prévention des déchets :**

- 25%** de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant soit environ **- 90 kg/habitant**
- 50%** de déchets ménagers et assimilés collectés par la métropole incinérés



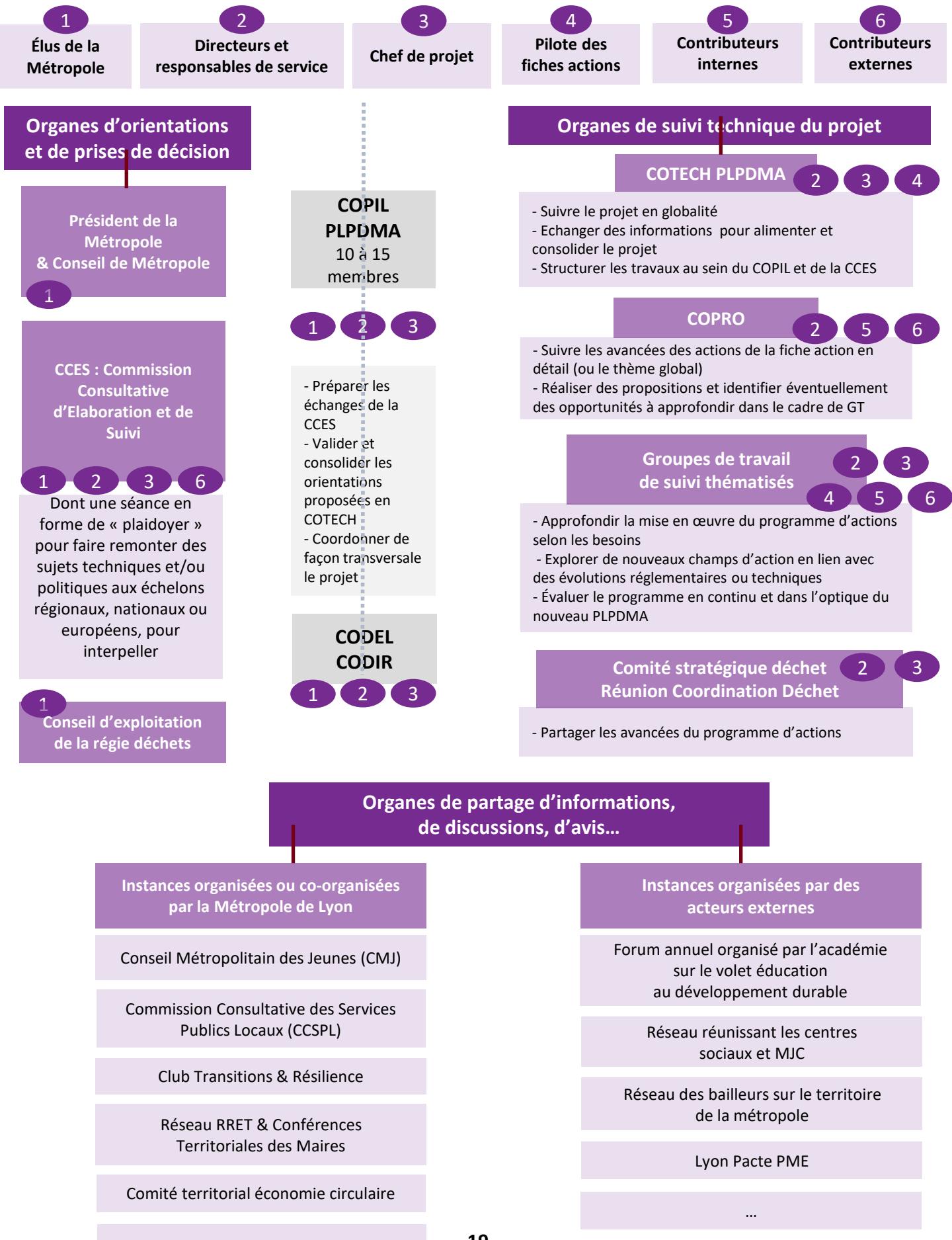
Le PLPDMA 2025-2030 s'inscrit dans le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2026-2031** comme levier en termes de circularité de l'économie, de réduction des déchets et de changements de pratiques de consommation et participe aux politiques publiques de transition écologique menées par la Métropole.

Le PLPDMA 2025-2030 est contributeur au sein des autres projets de territoire en lien avec les secteurs de l'alimentation, l'insertion, l'emploi, le climat, la santé, la qualité de l'eau...



3.3. Gouvernance du projet

La conduite du programme de prévention repose sur l'articulation de nombreuses instances mises en place pendant le PLPDMA 2029-2024 réunissant des acteurs internes et externes à la Métropole de Lyon et ajustées pour 2025-2030.



3.4. Architecture et thèmes du PLPDMA 2025-2030

Le programme a été imaginé de manière à être percutant, engageant et resserré en terme d'actions à mener.

Le travail de diagnostic socio-économique du territoire, l'analyse des données de production des DMA, l'évaluation globale du précédent PLPDMA, la concertation avec les acteurs et la volonté politique ont permis de prioriser :

- **4 thématiques pour structurer le PLPDMA** : 3 thématiques rattachées aux « flux » (selon les gisements prioritaires) et 1 thématique « support » et transversale



- **2 sujets « en filigrane »** autour desquels gravitent cibles-gisements-thématiques

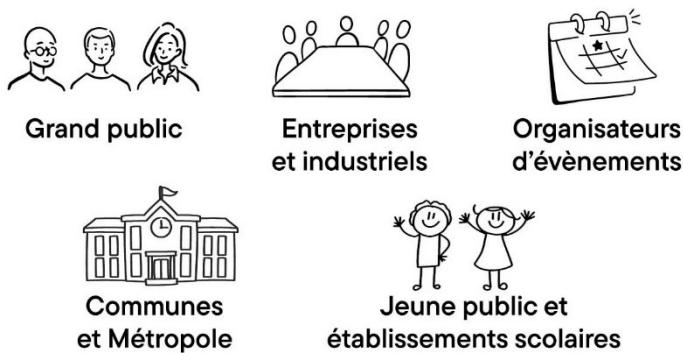
LUTTE CONTRE LES GASPILLAGES

alimentaires, objets, matériaux, emballages

RÉEMPLOI

résidus végétaux, objets, matériaux, emballages

- **5 cibles prioritaires**



- Des argumentaires ont vocation à être employés comme "bruit de fond" : santé - économie - cadre de vie
- Des équipements et services structurants sont associés au PLPDMA 2025-2030 : végéterie, service numérique zéro déchet, éco-centre, lieu totem du réemploi, centres de lavage
- Une communication thématisée et annualisée pour prioriser les efforts tout au long des 6 prochaines années



3.5. Zoom sur les 12 orientations du programme

Pour réduire les déchets de près de 13% (soit 50 kg/hab sur la période 2025-2030), le prochain PLPDMA 2025-2030 s'articule à partir des **4 thèmes** en **12 orientations** !

Elles ont vocation à être mises en œuvre de façon partagée entre la métropole de Lyon et les acteurs du territoire engagés (éco-organismes, associations, communes, établissements publics, entreprises,...).

Consommer autrement
pour limiter les emballages, les gaspillages et le jetable

- 24 kg/hab



Donner, partager, réparer, réutiliser...

Pour prolonger le cycle de vie des objets

- 6 kg/hab



Renforcer le compostage
et la gestion en proximité des résidus végétaux

- 11 kg/hab



Communiquer en réseau
pour une diffusion plus large.
Informer sur les bénéfices de la prévention

- 9 kg/hab

Vers une culture commune zéro déchet !



Ces orientations sont intégrées et valorisées principalement au sein des axes 1 et 2 du schéma directeur déchet - SDD 2030

AXE 1

DEPLOYER LES SOLUTIONS ADAPTEES AUX USAGERS POUR REDUIRE ET TRIER LEURS DECHETS

Mettre à disposition des outils propres à chaque contexte pour tous les flux, afin de faciliter le changement de pratique

AXE 2

ACCOMPAGNER LES USAGERS DANS LE CHANGEMENT DE LEURS PRATIQUES

Faire connaitre les solutions, sensibiliser et inciter au changement, contrôler

AXE 3

FAIRE DES DECHETS DES RESSOURCES DURABLES

Adapter les outils aux transformations à venir et contribuer à la transition énergétique et environnementale



Consommer autrement pour limiter les emballages et le jetable

- 24 kg/hab

Les enjeux

Emballages à usage unique

- 5 millions de tonnes d'emballages ménagers mis sur le marché chaque année en France
- Gisement d'emballages (verre compris) : 40% de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés sur la Métropole soit 125 kg/hab
- Loi AGEC :
 - Obj. -20% d'emballages plastiques à usage unique avec au minimum la moitié obtenue par recours au réemploi et à la réutilisation d'ici 2027.
 - Application de l'article 58 (acquisition de biens issus du réemploi, de la réutilisation)
- Potentiel fort de réduction des gisements et de création de coopération territoriale

Renforcer le territoire en solutions pour limiter les emballages !

Créer de la coopération territoriale et mobiliser tous les acteurs de la chaîne de distribution alimentaire afin de disposer d'un maillage territorial de solutions de réemploi des emballages

Promouvoir les pratiques de réduction des emballages et des produits à usage unique !

Inciter les habitants et professionnels à l'utilisation d'emballages réemployables (acheter en fonction des besoins réels, favoriser le recours au vrac, privilégier des produits alternatifs aux produits à usage unique ou à faire soi-même).



Réalisations attendues

- Inciter les émetteurs de produits à évoluer dans leur process de production vers le réemploi
- Soutenir les acteurs du territoire dans l'émergence et le développement de leurs activités visant la consigne/le réemploi des emballages par un appel à projet annuel ou tous les 2 ans
- Disposer de plus de 500 points de collecte du verre pour réemploi (espace public, pôles d'entreprises)

Réalisations attendues

- Limiter massivement les produits en plastique à usage unique et communiquer (ex : spectacles, évènements, clauses dans les marchés publics,...)
- 500 acteurs signataires d'une charte « Métropole de Lyon zéro emballage à usage unique » pour les structures concernées et les valoriser



Consommer autrement pour limiter les gaspillages et le jetable

- 24 kg/hab

Réduire le gaspillage alimentaire !

Favoriser l'hygiène durable !

Assurer la prévention dans les évènements et manifestations locales !

Les enjeux

- 10 millions de tonnes jetées/an en France soit 12 à 20 milliards d'€ jetés
- 12 kg/hab (en moyenne) de gaspillage alimentaire dans la poubelle grise
- Loi AGEC : Obj. - 50% des quantités gaspillées soit 6 kg/hab a minima sur la Métropole

Les enjeux

- Gisement : 34 kg/hab de textiles sanitaires et 16% des déchets de la poubelle grise
- Enjeu de santé publique et environnemental fort du fait de la composition des matières jetables

Les enjeux

- Un territoire métropolitain où se déroulent en permanence des évènements se tenant au sein d'équipements ou sur le domaine public : une « consommation hors foyer »
- Une manifestation de 500 personnes pouvant générer 250 kg de déchets (ADEME)

Impliquer les communes pour développer le don alimentaire sur les marchés forains et impliquer le secteur de la restauration collective



Accompagner les professionnels à essaimer sur l'usage des textiles sanitaires lavables, et encourager les utilisateurs



Accompagner et inciter les organisateurs d'évènements et de manifestations locales dans l'éco-organisation à travers la réduction des déchets à la source



Réalisations attendues

- Mobiliser en réseau les professionnels de la restauration collective autour des bonnes pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire : 1 à 2 rencontres collectives chaque année
- 100% des communes engagées pour réduire le gaspillage alimentaire sur les marchés forains

Réalisations attendues

- Former chaque année 20 à 50 professionnels de santé sur l'hygiène durable et démultiplier
- 1 000 bénéficiaires d'un soutien sur l'alternative aux textiles jetables via 2 campagnes dédiées d'aide à l'acquisition

Réalisations attendues

- 100% des évènements appliquent les dispositions zéro plastique à usage unique d'ici 2030
- 20 organisateurs d'évènement par an accompagnés sur l'appropriation du zéro déchet



Donner, partager, réparer, réutiliser...

Pour prolonger le cycle de vie des objets

- 6 kg/hab

Les enjeux

- 15 donneries et 280 tonnes collectées en 2023 avec environ 50% des dons revalorisés
- 534 silos textiles et environ 3 kg/hab collectés
- Gisement : 8,1 kg/hab de textiles dans la poubelle grise
- Loi AGEC :
 - Objectif de 5% équivalent des DMA orientés vers le réemploi soit 18,2 kg/hab (26 093 t.)
 - Application de l'article 58 (acquisition de biens issus du réemploi, de la réutilisation)
- Des filières REP élargies (jeux-jouets, articles de sport et de loisirs, articles bricolage et jardin, bâtiment-PMCB) et renforcées par des fonds réemploi et réparation

Mailer le territoire en solutions locales de la seconde vie !

Disposer de lieux de proximité répartis sur tout le territoire pour permettre à un maximum d'usagers d'allonger la durée d'usage des produits, de les donner, de les réparer



Promouvoir les pratiques de réemploi des objets !

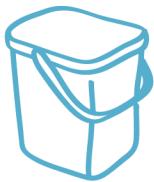
Communiquer aux Grands Lyonnais les solutions locales pour leur permettre de donner, réparer plutôt que de jeter

Réalisations attendues

- Créer 2 éco-centres* en zone péri-urbaine et en zone urbaine dense (*zone de dépôt et de récupération d'objets)
- Soutenir les acteurs du territoire dans l'émergence et le développement de leurs activités de don/réemploi par un appel à projet annuel ou tous les 2 ans
- Affecter 20 lieux annuels à des porteurs de projet (occupation temporaire, identification d'opportunité foncière et en locaux)

Réalisations attendues

- Généraliser la gratuité-troc-don dans les établissements recevant du public : 10 à 20 espaces identifiés chaque année
- Engager 100% des acteurs/exploitants et structures de médiation dans la diffusion des solutions existantes



Renforcer le compostage et la gestion en proximité des résidus végétaux

- 11 kg/hab

Les enjeux

Sur le compostage

- Gisement : 59 kg de biodéchets/hab dans la poubelle grise dont 12 kg/hab de gaspillage
- Potentiel de réduction : 45 kg/hab/an
- Une collectivité engagée depuis 2009 autour des 3 types de compostages (individuel, partagé, en établissement) : 26 037 composteurs individuels et 893 composteurs partagés fin 2023
- 2950 tonnes évitées par le compostage individuel et 1088 tonnes par le compostage partagé

Sur la gestion en proximité des résidus végétaux

- Potentiel de réduction de 17 kg/hab
- 24% des apports en déchèterie et risque fort de saturation
- Potentiel fort de participation à l'adaptation climatique et à la végétalisation urbaine via la gestion différenciée des espaces verts, le choix des essences et la gestion *in situ*
- Besoin en broyat pour le compostage : 1892 tonnes (8,23% des apports en déchèterie)

Développer le compostage citoyen !

Pérenniser le compostage de proximité et lui donner du sens pour réduire et valoriser les restes alimentaires et les résidus de jardin



Réalisations attendues

- Déployer le compostage de proximité : 15 000 composteurs individuels et 700 composteurs partagés supplémentaires
- Mobiliser et former en continu les 3 000 référents de site de compostage (anciens et nouveaux)

Réalisations attendues

- Créer des sites de broyage des résidus végétaux pour déposer et pour sensibiliser, ouverts aux particuliers et aux professionnels éligibles (10 lieux : végéteries et placettes de broyat)



Communiquer en réseau pour une diffusion plus large. Informer sur les bénéfices de la prévention

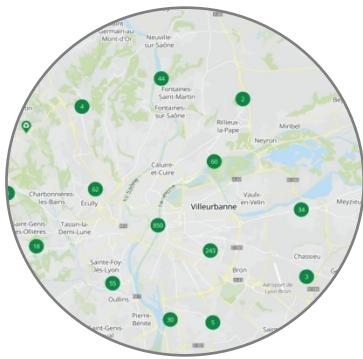
- 9 kg/hab

Les enjeux

- Une communication moins éparses et dispersée
- Créer un socle commun de connaissance prévention pour l'ensemble des acteurs engagés, et ce peu importe leur niveau d'engagement
- Investir les lieux du quotidien et les évènements populaires avec des messages de prévention
- Approche englobante avec les bénéfices escomptés des pratiques de réduction autour des bruits de fond santé, facilité, budget et cadre de vie

Des outils au service de la communication aux usagers !

Communiquer auprès des usagers sur le bien-fondé de la réduction des déchets et les avantages escomptés, en parlant de santé, de budget et de cadre de vie, grâce à une diversité d'outils



Diffuser massivement des messages de prévention !

Investir le quotidien des usagers pour les inciter à réduire leurs déchets (des temps forts publics, des lieux du quotidien) sur le gaspillage alimentaire, compostage, réemploi, réparation, achat malin... au côté des solutions de tri et de gestion des déchets



S'appuyer sur les réseaux !

Utiliser, animer les réseaux d'acteurs fédérateurs et opérationnels existants et à venir.



Réalisations attendues

- Mettre en place un service numérique zéro déchet recensant les acteurs et les solutions locales
- Identifier et diffuser 5 gestes emblématiques sur la réduction des déchets en lien avec le thème de l'année

Réalisations attendues

- Sensibiliser 140 000 habitants / an grâce à la rencontre des usagers sur les lieux de la vie courante et les évènements (10 par an)
- Sensibiliser les nouveaux arrivants via des lieux de proximité
- 5 à 10 sessions de formations annuelles
- 50 à 100 acteurs engagés recensés par an

Réalisations attendues

- Organiser 1 à 2 rencontres entre les porteurs de solutions et les bénéficiaires (professionnels, entreprises, santé, commerces)

3.6. Indicateurs de suivi du programme

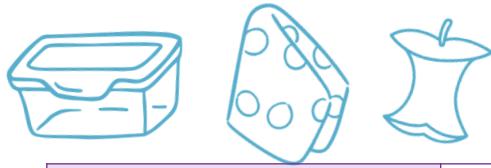
L'efficacité même des actions nécessite, outre l'implication de tous les acteurs concernés, la tenue de plusieurs indicateurs afin de mesurer l'état et le degré de réalisation des actions.

Les **indicateurs généraux du programme de réduction des déchets**, suivis depuis 2018, sont les suivants :

- Taux d'évolution des kg de DMA/habitant (déchets ménagers et assimilés en %/an depuis 2010),
- Taux d'évolution des kg d'OMR/habitant (ordures ménagères résiduelles en %/an depuis 2010),
- Taux d'évolution des kg entrant en déchèterie (en %/an depuis 2010),
- Pourcentage d'usagers indiquant connaître la notion de prévention des déchets et citant une action de prévention de déchets (en % tous les 3 ans),
- Effectif de l'équipe projet du programme (ETP/an),
- Effectif des autres directions mettant en œuvre les actions du PLPDMA (ETP/an),
- Dépenses engagées ou coût total du PLPDMA en € (par an).

Voici la plupart des **indicateurs spécifiques aux 12 orientations** du programme 2025-2030, qui relèvent à la fois du périmètre de la Métropole et de ceux des acteurs du territoire. La plupart de ces indicateurs est associée aux **objectifs quantifiés**.

*En * les indicateurs renseignés sur l'outil SINOE*



Consommer autrement pour limiter les emballages et les gaspillages - 24 kg/hab

ORIENTATIONS	INDICATEURS
Renforcer le territoire en solutions pour limiter les emballages	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives soutenues / implantées sur le territoire (via soutien de type AAP) • Nombre d'acteurs engagés pour le réemploi des emballages (commerces / restaurants / commune / organisateur d'évènements) • Nombre de sites de lavage de contenants réemployables opérationnels • Nombre de contenants annuel mis à disposition et/ou lavés (bouteilles/bocaux et vaisselle) • Nombre de rencontres collectives en réseau et nombre de participants associés • Evolution des tonnages d'emballages collectés sélectivement et présents dans les OMR
Promouvoir les pratiques de réduction des emballages et les produits à usage unique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de signataires de la Charte Métropole de Lyon Zéro Plastique • Nombre de marchés publics notifiés intégrant une clause zéro plastique • Evolution des tonnages d'emballages collectés sélectivement et présents dans les OMR • Estimation du % d'emballages réemployés sur le total des emballages comptabilisés dans les DMA
Favoriser l'hygiène durable	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de professionnels formés / informés • Nombre de kits démonstrations en prêt pour les professionnels • Nombre de bénéficiaires d'offres alternatives aux changes lavables jetables
Assurer la prévention dans les évènements et les manifestations locales	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de chartes / convention rédigées incluant des engagements éco-responsables • Nombre d'accompagnements opérés auprès d'organisateurs d'évènements • Nombre de rencontres collectives en réseau et nombre de participants
Réduire le gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de marchés forains engagés dans la démarche • Nombre de restaurants collectifs accompagnés et engagés dans la démarche • Nombre de rencontres sur les bonnes pratiques et nombre de personnes associées • Tonnes détournées estimées par les actions de réduction du gaspillage alimentaire



Donner, partager, réparer, réutiliser...

Pour prolonger le cycle de vie des objets

- 6 kg/hab

ORIENTATIONS	INDICATEURS
Mailler le territoire en solutions locales de la seconde vie	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ERP disposant d'une zone de troc/gratuité/don par Conférence Territoriale des Maires (CTM) Nombre de donneries ou espaces de don portés par la Métropole, et tonnes de don associées Nombre de structures proposant la commercialisation d'objets réemployés Nombre de lieux ou de locaux mis à disposition Tonnages estimés réemployés par les acteurs du territoire Gisement d'objets ou produits évitables encore présent dans les DMA (OMR et déchèterie/REP)
Promouvoir les pratiques de réemploi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'usagers fréquentant les lieux de réemploi des dispositifs métropolitains Nombre d'acteurs référencés dans l'annuaire sur le thème Estimation du % d'objets réemployés sur le total des gisements comptabilisés dans les DMA



Renforcer le compostage

et la gestion en proximité des résidus végétaux

- 11 kg/hab

ORIENTATIONS	INDICATEURS
Poursuivre le développement du compostage citoyen	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de composteurs individuels distribués sur l'année concernée* Nombre de sites en pied d'immeuble installés* Nombre de sites de quartier installés* Nombre de sites en établissement installés* Nombre de guides - référents composteurs formés* Nombre d'ateliers d'échanges annuels organisés et nombre de participants Gisement de biodéchets pouvant être compostés encore présent dans les DMA
Inciter la gestion en proximité des résidus végétaux	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'acteurs soutenus sur le jardinage au naturel Nombre de sites fonctionnels (végéteries et/ou placettes de broyat) installés Tonnages associés aux sites métropolitains (entrants / sortants) Nombre de communes mobilisées pour la mutualisation/location de broyeurs mobiles Tonnages de résidus végétaux potentiellement évitables présents dans les DMA



Communiquer en réseau

pour une diffusion plus large.

Informer sur les bénéfices de la prévention

- 9 kg/hab

ORIENTATIONS	INDICATEURS
Diffuser une communication englobante	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'acteurs recensés dans l'annuaire des solutions Nombre de connexions au contenu numérique Zéro Déchet Nombre de lieux ressources pour diffuser en proximité des messages sur la prévention Nombre d'initiatives recensées sur le champ de la prévention des déchets
Animer le réseau	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réseaux identifiés Nombre d'acteurs mobilisés dans le cadre des réseaux Nombre de formation organisées
Massifier la diffusion des messages de prévention	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'intégration de messages de prévention dans les points de collecte Nombre de visites pédagogiques réalisées sur des sites identifiés Nombre d'évènements populaires investis pour diffuser la prévention des déchets Nombre de personnes sensibilisées chaque année en porte-à-porte Nombre de personnes sensibilisées chaque année en atelier et déambulation

3.7. Le PLPDMA par cible

Le grand public



Promouvoir les pratiques de réduction des emballages et des produits à usage unique

- Promouvoir la **consommation d'eau du robinet** en s'appuyant notamment sur le maillage des points d'accès à l'eau potable
- Sensibiliser sur les **risques santé du plastique à usage unique** à travers des temps forts (conférences, spectacles, évènement vitrine)
- Proposer des **animations** pour inciter à la réduction des emballages, promouvoir le vrac et l'utilisation de ses propres contenants réemployables

Favoriser l'hygiène durable

- Sensibiliser aux **produits d'hygiène lavable** par le biais des professionnels du médico-social formés à travers des ateliers parents-enfants
- Accompagner le **passage vers les textiles sanitaires et hygiéniques lavables** (aide à la location ou à l'acquisition)

Assurer la réduction des déchets dans les évènements et les manifestations locales

- Montrer les **solutions de prévention** en accompagnant les organisateurs d'évènements et de manifestations locales à les mettre en place : mutualisation de matériel, consigne pour réemploi, vaisselle réemployable...

Réduire le gaspillage alimentaire

L'action cible ici directement les acteurs de la restauration collective et les marchés forains. Le grand public est ici touché dans un second temps (« cible domino »)

- Sensibilisation des convives en restauration collective et possibilité pour aller plus loin d'intégrer le groupe projet en cas d'accompagnement
- Dispositifs et actions de réduction du gaspillage alimentaire visibles lors des temps de repas
- Sensibilisation du grand public sur les marchés forains : achat de légumes moches, glanage en fin de marché...

Promouvoir les pratiques de réemploi des objets

- Faciliter l'accès aux lieux de réemploi en les rendant plus visibles (panneaux, donneries/réemploi, cartographie en ligne des solutions)
- Informer par type d'objets les solutions existantes et créer une culture du réemploi dans la population
- Sensibiliser au réemploi et à la mutualisation d'objets lors d'étapes clés de vie (déménagement, emménagement) via les réseaux de publicité et de communication conventionnels et des outils (autocollants boîte aux lettres ...)

Poursuivre le développement du compostage citoyen

- Garantir l'adhésion aux pratiques de gestion de proximité et de tri des déchets alimentaires, tout type d'habitat confondu
- Soutenir et accompagner les projets de compostage de proximité, et par extension les projets de biodiversité en ville, en fournissant le matériel, en proposant des visites sur demande et en rendant plus accessible le broyat
- Motiver et orienter les personnes intéressées à se former comme référent de site de compostage

Gérer en proximité les résidus végétaux

- Visibiliser les solutions de seconde vie des végétaux, le végétal local et son intégration en milieu urbain
- Offrir via les végéteries un haut niveau de services pour réduire les résidus végétaux : ateliers de sensibilisation gestion écologique du jardin, lieu de dépôt, lieu de récupération du broyat

Diffuser une communication englobante

- Donner accès à un service numérique zéro déchet qui intègre la prévention dans toutes les recherches effectuées par l'usager
- Motiver aux changements de comportement en appuyant sur les arguments de santé, économique et de facilité d'accès sur la Métropole
- S'appuyer sur 5 gestes emblématiques en lien avec le thème annuel

Massifier la diffusion des messages de prévention

- Donner envie via la diffusion d'une culture commune et une approche englobante de la prévention
- Toucher les lieux de consommation et du quotidien ainsi que les évènements populaires
- Sensibiliser via les ambassadeurs de la prévention et du tri en porte-à-porte ou en animations

Le jeune public, les établissement scolaires

Ecole, Collèges, Lycées, Universités



Renforcer le territoire en solutions pour limiter les emballages

- Faire un **état des lieux** des emballages produits dans les établissements scolaires (commandes restauration collective, fournitures, consommables)
- **Soliciter les fournisseurs** pour identifier des alternatives à des produits générant trop d'emballages et tendre vers un maximum d'emballages réemployables

Promouvoir les pratiques de réduction des emballages et des produits à usage unique

- Considérer l'échelon des établissements scolaires comme un maillon de la réussite du Plan zéro plastique : accès à l'eau potable, participation au évènements, tenue de spectacles sur le zéro plastique

Favoriser l'hygiène durable

- **Sensibiliser le personnel professionnel et médical** sur les produits d'hygiène lavables
- Appuyer l'organisation d'**ateliers d'information** auprès des scolaires sur les solutions alternatives aux tampons/serviettes et la précarité menstruelle
- Mise à disposition de **kits textiles sanitaires et hygiéniques lavables** dans les établissements scolaires

Assurer la réduction des déchets dans les évènements et les manifestations locales

- **Impliquer les établissements scolaires** comme organisateurs d'évènements (fêtes de fin d'année, portes ouvertes ...) dans la prise en compte globale de la prévention des déchets
- **Faire se rencontrer des classes et des organisateurs d'évènements**

Réduire le gaspillage alimentaire

- Mobiliser et accompagner les **restaurants collectifs** scolaires de la Métropole sur la réduction du gaspillage alimentaire
- Intégrer les acteurs concernés en interne dans le réseau dédié au **partage des bonnes pratiques**
- Intégrer une ou plusieurs classes dans le groupe projet des accompagnements et prévoir des **temps de sensibilisation des convives** sur le temps du repas

Poursuivre le développement du compostage citoyen

- Gestion de proximité et **compostage partagé** à adopter par les établissements scolaires dans une dimension collective
- Intégrer le personnel concerné dans le **réseau des référents de site de compostage**
- **Sensibiliser en classe** autour de la gestion de proximité des biodéchets et lieu ludique pour aborder les enjeux de la prévention

Gérer en proximité les résidus végétaux

- Sur demande, **proposer des temps de sensibilisation** à la gestion de proximité des résidus végétaux si des établissements scolaires le souhaitent
- Cibler prioritairement les établissements ayant un espace potager ou de jardin pédagogique
- Proposer en classe des **animations** sur la thématique

Mailer le territoire en solutions locales de la seconde vie

- **Déployer des zones de gratuité, troc ou don** dans l'ensemble des établissements scolaires ou équipements jeunesse (MJC, missions locales ...)
- Dans le cas d'opérations de rénovation / démolition au sein d'un établissement impliqué dans le PLPDMA, mettre en lien avec des opérateurs PEMD pour **maximiser le réemploi des matériaux** et l'intégrer in situ si opportun

Promouvoir les pratiques de réemploi des objets

- Engager les établissements scolaires sur des **animations en classe sur la seconde vie et le réemploi des objets**, pouvant intégrer une dimension projet avec l'organisation d'une collecte

Diffuser une communication englobante

- S'appuyer sur **5 gestes emblématiques en lien avec le thème annuel** pour informer/sensibiliser/engager les établissements scolaires et le jeune public

Animer le réseau

- Mobiliser les établissements scolaires pour la **formation généraliste prévention des déchets**
- Les intégrer au **forum de solutions**

Massifier la diffusion des messages de prévention

- **Sensibiliser les publics scolaires et acteurs associés** sur les bienfaits de la réduction des déchets au sein des établissements scolaires et dans la sphère privée (ex : fournitures scolaires..)

Les acteurs économiques (entreprises, industriels, commerçants...)



Renforcer le territoire en solutions pour limiter les emballages

- **Faciliter la consigne pour réemploi** via la mobilisation des commerces, Revera et des porteurs de projets pour faire émerger des solutions
- Mobiliser des acteurs économiques/fédérations (UMIH, Fédération des industries du verre,...) pour créer des **centres de lavage mutualisés**
- Solliciter les commerces/restaurants/forains pour expérimenter la **mise en place de bornes de consigne/déconsigne**

Promouvoir les pratiques de réduction des emballages et des produits à usage unique

- **Impliquer les acteurs économiques** via le Plan Zéro Plastique (exemple : mobiliser les commerces de vente à emporter à travers la charte métropolitaine zéro emballage à usage unique)
- **Faire connaître** et promouvoir les solutions de matériel mutualisé/loué aux entreprises

Favoriser l'hygiène durable

- **Former les professionnels de santé** et de la petite enfance à l'hygiène durable

Assurer la prévention dans les évènements et les manifestations locales

- **Faire connaître** aux acteurs qui organisent des évènements les solutions de prévention des déchets : vaisselle, mobilier, réduction du gaspillage ...

Réduire le gaspillage alimentaire

- Accompagner les **restaurants collectifs privés** sur la réduction du gaspillage alimentaire
- **Mobiliser les forains** sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Intégrer le personnel impliqué dans le **réseau des bonnes pratiques**

Diffuser une communication englobante

- S'appuyer sur **5 gestes emblématiques** en lien avec le thème annuel pour informer/sensibiliser/engager les acteurs économiques

Mailler le territoire en solutions locales de la seconde vie

- **Faire connaître** aux entreprises, qui s'installent ou renouvellent leur matériel, les **solutions locales de réemploi**
- **Intégrer les acteurs économiques** (éco-organismes, fédérations) dans la coopération territoriale et le réseau dédié à la seconde vie des objets

Promouvoir les pratiques de réemploi des objets

- Rendre visible les acteurs privés du réemploi/réparation (QualiRepar) via la cartographie des solutions
- Organiser des **bourses aux matériaux** à destination des acteurs économiques (don / achat)

Poursuivre le développement du compostage citoyen

- Accompagner les acteurs économiques aux solutions de gestion de proximité des biodéchets sur demande
- Mobiliser les salariés référents dans le **réseau des référents de site de compostage**

Gérer en proximité les résidus végétaux

- **Former les gestionnaires privés** d'espaces verts à la gestion différenciée (choix des essences, tonte raisonnée, paillage, gestion de proximité, accompagnement d'acteurs tiers...)
- **Mobiliser les pépiniéristes** autour du soutien métropolitain au remplacement des haies par des essences à croissance lente et au « végétal local » et de seconde vie des végétaux
- **Mobiliser les paysagistes** autour du concept de végéterie pour les sensibiliser via des ateliers et pour favoriser le dépôt de branchages/végétaux alimentant les besoins en broyat du territoire

Animer le réseau

- **Intégrer les acteurs économiques** dans les **réseaux** dédiés à la prévention (textile lavable local, limitation des emballages, limitation des résidus végétaux, réemploi, les boucles ...) et dans les **forums de solutions**

Massifier la diffusion des messages de prévention

- Etre **relai des campagnes de communication** pour toucher directement les professionnels et indirectement les habitants

Les organisateurs d'évènements



Assurer la réduction des déchets dans les évènements et les manifestations locales

- **Accompagner les organisateurs d'évènements** à une prise en compte globale de la prévention des déchets (systèmes de réemploi, achats groupés, mobilier réutilisé, dons alimentaires...) via formations et conseils
- **Promouvoir via une labellisation** ou une signalétique les évènements éco-responsables

Promouvoir les pratiques de réduction des emballages et des produits à usage unique

- **Accompagner les organisateurs d'évènements** vers la mise en œuvre de plans zéro plastiques intégrés (fontaines à eau, achats...) via le package de formation
- Proposer si opportun l'organisation par la Métropole de **représentations de spectacles** sur le thème du zéro plastique

Renforcer le territoire en solutions pour limiter les emballages

- **Faire connaître et promouvoir les solutions** de matériel mutualisé/loué aux organisateurs d'évènements
- Solliciter les organisateurs d'évènements pour la mise en place d'un **système de consigne pour réemploi** intégré sur l'alimentation (bornes de consigne/déconsigne)
- Mettre en lien les organisateurs avec les structures apporteuses de solutions sur la limitation des emballages via un **annuaire des solutions**

Réduire le gaspillage alimentaire

- **Mettre en relation** avec les structures apporteuses de solutions (don alimentaire ...)
- Proposer pour inspiration les solutions de lutte contre le gaspillage alimentaire utilisées par les marchés forains

Mailer le territoire en solutions locales de la seconde vie

- Proposer aux organisateurs d'évènements d'une dimension importante des **espaces de dons** pour les acteurs locaux du réemploi
- Spécifiques aux vide-greniers/braderies : accompagner à la création et l'organisation de **dispositifs de débarras des invendus** en partenariat avec le groupement des acteurs du réemploi

Poursuivre le développement du compostage citoyen

- Accompagner les organisateurs d'évènements aux solutions de gestion de proximité des biodéchets sur demande

Diffuser une communication englobante

- S'appuyer sur **5 gestes emblématiques sur la réduction des déchets** en lien avec le thème annuel pour informer/sensibiliser/engager les organisateurs d'évènements

Animer le réseau

- Mobiliser les organisateurs d'évènements dans le réseau des évènements éco-responsables avec AREMACS
- **Mettre en relation** avec des apporteurs de solutions lors des forums dédiés

Massifier la diffusion des messages de prévention

- **Mobiliser et accompagner les organisateurs d'évènements populaires** pour qu'ils puissent être des relais/acteurs de la diffusion des messages de prévention

Une métropole et des communes éco-exemplaires



L'exemplarité est l'une des priorités du **Programme National de Prévention des Déchets 2021-2027** à travers son 5^{ème} axe « Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets ».

Il s'agit aussi d'un impératif en matière de légitimité et de crédibilité pour porter un programme d'action ambitieux sur les changements de comportement.

L'engagement vers l'exemplarité de la Métropole de Lyon à travers un PLPDMA mais aussi de toute structure publique porte sur la réduction de tous les déchets produits, qu'il soit issus du fonctionnement comme de la mise en œuvre des politiques publiques :

- Par leurs agents et les activités de leurs services et directions ;
- Par les collectivités et communes de leur territoire ;
- Par les établissements et sites liés à une compétence de la collectivité ou des collectivités et communes du territoire : établissements scolaires, centres de sports et de loisirs, centres culturels, CCAS/CIAS, établissements médico-sociaux, offices de tourisme...

Les points d'attention, fixés par l'ADEME, sont :

- D'établir un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques et de leurs établissements
- Sensibiliser les acteurs des administrations publiques
- Diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques
- Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention dans les politiques d'achats publics
- Développer et renforcer la politique de consommation éco-responsable

La Métropole de Lyon a d'ores et déjà installé sa politique d'éco-exemplarité sur le volet achat à travers le **Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR)** qui permet de soutenir l'économie locale, développer des pratiques d'achats responsables, promouvoir de nouveaux modèles économiques, accompagner la viabilité environnementale, l'inclusion et la justice sociale sur le territoire métropolitain. Ainsi, pour 2025, 100% des marchés métropolitains doivent comporter des considérations environnementales dont un critère environnemental.

Le Plan Zéro Plastique (PZP), pleinement intégré au SPAR et au PLPDMA, s'ancre aussi dans cette dynamique interne d'éco-exemplarité, en visant la réduction des emballages en plastique à usage unique et le déploiement de solutions opérationnelles de réemploi dans le cadre de la commande publique. Il s'agit notamment d'élaborer de nouveaux cadres d'achat incluant des prescriptions zéro plastique et de réemploi.

Voici ci-après la déclinaison des 12 fiches-actions du PLPDMA 2025-2030 pour la Métropole de Lyon et ses communes (en couleur, il s'agit de la déclinaison pour les communes) :

Poursuivre le développement du compostage citoyen

- Compostage partagé dans l'ensemble des **espaces métropolitains**
- Motiver et orienter les nouveaux agents vers la formation de **référents de site de compostage**, notamment internes
- Orienter les espaces communaux vers une gestion de proximité des biodéchets dès que possible et proposer les formations consacrées

Gérer en proximité les résidus végétaux

- Sur les espaces verts métropolitains, accompagner les services et les prestataires gestionnaires dans des **pratiques diverses** : choix des essences, gestion in situ, tonte raisonnée, paillage...
- Se doter d'un outil permettant l'amélioration continue, la Charte +Nature, auprès de la Métropole et de ses communes
- Mobiliser les communes autour du concept de **végéterie**, équipement structurant pour réduire les résidus végétaux, et des services associés (location broyeur mutualisé, outil pour favoriser un usage local du broyat, animations ...)

Réduire le gaspillage alimentaire

- Mobiliser et accompagner les **restaurants collectifs** de la Métropole sur la réduction du gaspillage alimentaire
- Intégrer les acteurs concernés en interne dans le réseau dédié au **partage des bonnes pratiques**
- Mobiliser les restaurants collectifs, notamment scolaires, dont les communes ont la gestion sur la réduction du gaspillage alimentaire
- Intégrer les acteurs concernés en interne dans le réseau dédié au partage des bonnes pratiques (personnel en charge de la restauration scolaire, achats, prestataires ...)
- **Mobiliser les forains** autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire

Renforcer le territoire en solutions pour limiter les emballages

- Favoriser les **pratiques de mutualisation/location de matériel** au sein de la Métropole à travers une information régulière et la mise à jour des solutions dans un annuaire
- Faire connaître et promouvoir les solutions de **matériel mutualisé ou loué** aux communes
- Faire connaître et solliciter les communes pour expérimenter la **mise en place de bornes de consigne/déconsigne** sur l'espace public via un appel à manifestation d'intérêt
- Faire connaître les pratiques de réduction des emballages aux communes et les solliciter pour mettre en œuvre des kits de prêt (ex : via un appel à manifestation d'intérêt)

Promouvoir les pratiques de réduction des emballages et des produits à usage unique

- Élaborer une stratégie métropolitaine de **déploiement de points d'accès à l'eau** dans l'espace public et les lieux métropolitains recevant du public
- Développer le **portage de repas à domicile sans plastique** en lien avec les CCAS et les structures partenaires
- Accompagner les communes et acteurs publics du territoire en charge de la restauration collective dans la **suppression des contenants et vaisselle à usage unique**

Favoriser l'hygiène durable

- Informer et mobiliser les communes gestionnaires de crèches ou d'EAJE (établissements d'accueil des jeunes enfants) pour intégrer des lots relatifs aux changes lavables dans leurs marchés de fourniture
- Former le personnel médico-social communal sur les pratiques et enjeux liés aux produits d'hygiène lavables
- Intégrer les acteurs concernés en interne dans le réseau dédié aux **textiles sanitaires lavables** pour le partage des bonnes pratiques

Assurer la réduction des déchets dans les événements et les manifestations locales

- Accompagner les services organisateurs d'événements internes et externes à une **prise en compte globale de la prévention des déchets** : vaisselle, achats, mobilier, réduction du gaspillage ...
- Accompagner les communes à la prise en compte d'un soutien logistique conditionné à la prise d'engagements écoresponsables pour les organisateurs d'événements sur l'espace public

Mailler le territoire en solutions locales de la seconde vie

- **Déployer des zones de gratuité**, troc ou don dans l'ensemble des espaces métropolitains jugés opportuns, en particulier ceux recevant du public
- Accompagner les communes et notamment les espaces recevant du public sur la mise en place de zones de gratuité, troc ou don
- Mobiliser les communes non couvertes par la présence d'acteurs du réemploi pour faciliter le don en proximité

Promouvoir les pratiques de réemploi des objets

- Intégrer dans le volet formation/module nouveaux arrivants une **sensibilisation** pour favoriser la seconde vie des produits en s'appuyant sur la brigade de valoristes (binôme agent Métropole et entreprise à but d'emploi)
- Déployer cette même offre pour le personnel communal

Diffuser une communication englobante

- Mobiliser les communes autour de la stratégie globale de communication afin qu'elles puissent en être des **relais**
- S'appuyer sur 5 gestes emblématiques **sur la réduction des déchets** en lien avec le thème annuel pour informer/sensibiliser/engager les communes

Animer le réseau

- Mobiliser les communes au sein du **réseau RRET** Transitions et Résilience
- Mobiliser le personnel communal concerné pour chaque réseau thématique du PLPDMA et rester à l'écoute de leurs attentes

Classifier la diffusion des messages de prévention

- Mobiliser les communes autour de la stratégie de diffusion des messages de prévention afin qu'elle puisse en être un relai voire un acteur
- Accompagner les communes à cibler et investir les **événements populaires** pour toucher le plus grand nombre et les personnes non engagées

La mise en œuvre de la stratégie d'éco-exemplarité pour la Métropole et les communes suit le même calendrier que le déploiement du PLPDMA sur le territoire.

Un bilan de la stratégie d'éco-exemplarité est réalisé chaque année lors de l'évaluation faite par la CCES.

3.8. Les 12 orientations du PLPDMA en détail

Les fiches actions sont structurées selon plusieurs items :

- Titre de l'orientation
 - Thème de rattachement parmi les 4 thématiques
 - Rattachement au schéma directeur déchet selon l'axe principal
 - Public cible de l'action
Il s'agit des bénéficiaires directs visés par l'action
 - Résumé de l'orientation / action cadre
Cet item permet de décrire en quelques mots le contenu visé de l'action
 - Etapes principales
Il s'agit des sous-actions principales qui déclinent de manière opérationnelle l'orientation visée. Pour chaque étape principale, des objectifs quantifiés (résultats attendus) sont mentionnés ainsi que les acteurs pressentis en charge de son pilotage ou co-pilotage.
 - Le recours aux acteurs externes pour la conduite de l'action
La mise en évidence des acteurs externes pour la conduite du projet est explicitée à travers les opérateurs (prestataires de la métropole de Lyon) et les partenaires (structures externes pouvant être dans co-construction, la mise en œuvre ou la réalisation de modalités de l'action)
 - Les relais
Il s'agit des acteurs de tout type en capacité de diffuser, porter, relayer les actions
 - Les indicateurs de résultats
Il s'agit de préciser les modalités d'évaluation quantitatives ou qualitatives des étapes menées
 - Calendrier
Il s'agit de préciser selon les étapes principales sur les 6 prochaines années la mobilisation concrète des moyens pour leurs réalisations. Une priorisation est effectuée selon un code couleur selon 3 niveaux associés principalement au degré d'effort sur les actions de communication, point majeur de la réalisation d'un PLPDMA. En voici la légende :

Légende associée au calendrier

Action technique reposant sur un effort important en appui communicationnel via une campagne englobante et impactante à partir d'un thème annuel dédié

Action technique reposant sur un dispositif d'information nécessaire (communication de proximité)

Action technique menée en continuité
peu impactante sur le volet communicationnel
mais nécessitant un appui en information

Remerciements

Merci aux nombreux acteurs du territoire ayant contribué à l'élaboration de ce projet ainsi que pour la mise en œuvre, aux côtés de la Métropole de Lyon !

ABC HLM, Académie de Lyon, ADERLY, AFNOR, ADEME, Agence d'urbanisme, AIDEN, Anciela, AMF, Apieu Millefeuilles, ARDAB, AREMACS, Armée du Salut, Atelier de l'Audace, Banque alimentaire du Rhône, Belle Bouffe, Bricologis, Cagibig, CCI, Ceercle, Centre Léon Bérard, Chambre d'agriculture, CIRIDD, CITEO, CJD, CLCV, CMA, Communes, Théâtre du Bruit, Compost Solidaire, Compost'elle, CRARQ, CRESS, Crous de Lyon, CUBDO, DRAAF, DREAL, Eco DDS, Eco Maison, Ecosystem, Eisenia, Elior, Enjoué, Equilibres Café, Fédération des centres sociaux, Football France Ecologie, FNDSA, FNE, FREDON, Fricots, HCL, HOP, Iloé, Imagineo, Inddigo, INSA de Lyon, Intermède, IREPS 69, L'Atelier Soudé, La Clavette, La Jardinière partageuse, La Maison Upcycling, Le Booster, Le Cent Sept, Les Alchimistes, Les Connexions, Les Curieux, Les Jardins du Clos, Maison de l'Environnement, Mandala, Mémo, Mouvement de palier, OuiCompost, Pandobac, Pistyles, Pizzorno, Psychréa, Quadrant Conseil, Randossage, Revera, Refashion, REED, Recup & Gamelles, Recyclerie sportive, Région Auvergne Rhône-Alpes, Réseau Compost Citoyen, Réseau VRAC, RESES, Ressourcerie créative de Lyon, Réus'eat, Ronalpia, Sodexo, Solidarité Afrique, Scolarest, Société protectrice des végétaux, Soofût, Solaal, Smerra, SpActions, Suez, The Greener Good, Tremplin, Twyd, UDCCAS, Unis-Cités, Université de Lyon, Up to tri, Voix publique, Vytal, VRAC, Wings of the ocean, Zéro Déchet Lyon, WecaMeca, WOBZ.

Objectif zéro Déchet



MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

Contacts et renseignements

prevention.dechets@grandlyon.com
sensibilisation-prevention-tri@grandlyon.com

MÉTROPOLE

GRAND LYON

grandlyon.com